

Président : M. BALLARIN, Proviseur du lycée
Secrétaire de séance : Mme RENAUD Bénédicte
représentante des parents d'élèves
Membres présents : 20 + 2 stagiaires invités.

Ordre du jour

1. Questions matérielles et financières.

- Contrats et conventions.
- DBM.
- Délégations de signature.
- Concessions de logements.
- Autorisation de recrutement.

2. Questions pédagogiques et éducatives.

- Point sur la rentrée 2021.
- Règlement intérieur.
- Projets pédagogiques

3. Questions diverses (celles-ci doivent être déposées au secrétariat du proviseur 3 jours avant le CA).

Le président

La secrétaire

B Ballarin

B Renaud

Proviseur

Représentante des parents d'élèves

Le CA commence à 18h10.

Déclaration liminaire de la section SNES-FSU, lecture par M Orlowski

Déclaration du SNES-FSU

au conseil d'administration du lycée Vaclav Havel, le jeudi 30 septembre 2021.

Alors que les collègues sont épuisés d'avoir tenu l'Education nationale à bout de bras ces deux dernières années, nous sommes encore sollicités pour travailler dans l'urgence sur le processus global d'évaluation à travers le Plan Local d'Evaluation (PLE).

Le prétexte de la hausse de la part du contrôle continu au baccalauréat sert en fait à poursuivre la transformation de notre profession par la contrainte.

Nous n'avons jamais demandé cette réforme du baccalauréat qui nous a été imposée dans la précipitation et sans anticipation.

Y a-t-il un problème structurel majeur dans l'évaluation qui devrait conduire à cet impératif du PLE ?

Si c'est le cas comment expliquer l'augmentation prodigieuse des résultats au baccalauréat passant de 63,9 % en 1980 à 90,5 % en 2021 (96,8 % pour la voie générale) ; les mentions « Très bien » bondissant elles aussi de 0,8 % en 1989 à 16,8 % en 2020 ?

C'est au nom de l'indispensable égalité de traitement que ce PLE serait nécessaire.

Où est pourtant cette égalité entre les effectifs de classe, le choix des spécialités et des options, la possibilité des dédoublements très disparates selon les lycées ?

Où est cette égalité lorsque les lycées ont été sortis de l'Education prioritaire tandis que Jean-Michel Blanquer a créé les établissements publics locaux d'enseignement internationaux (EPLI), établissements d'élite et dérogatoires ?

Où est cette égalité lorsque l'année dernière les élèves n'ayant eu que la moitié de leurs cours en présentiel ont passé le même Grand Oral que ceux qui avaient été en classe toute l'année ?

Où est l'égalité lorsque la « bienveillance » préconisée n'est qu'un gonflement artificiel de certaines notes ?

Où est l'égalité lorsque Jean-Michel Blanquer permet aux établissements privés hors-contrat de prendre en compte leur contrôle continu pour le baccalauréat ?

Où est l'égalité lorsque le guide pédagogique du PLE recommande de noter le travail fait à la maison ?

Une dernière contradiction, même s'il y en aurait bien d'autres, est le fait que chaque établissement va rédiger son propre PLE. Il y aura donc autant de PLE différents qu'il existe de lycées.

Avant cette réforme du baccalauréat, l'égalité de traitement était assurée par des épreuves nationales communes et simultanées, des attendus transparents qui fixaient un niveau d'exigence identique partout en France.

Avec ce projet local d'encadrement, nous devenons de simples techniciens de « l'école Darty ».

Nous n'avons pourtant pas besoin d'un contrat de confiance, d'un cahier des charges qui est à la fois à charge et une charge.

Nous connaissons et appliquons l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 sur les droits et obligations des fonctionnaires :

« Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. »

« Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité. ». Nous sommes même évalués individuellement sur cette éthique.

Nous craignons que ce PLE ne soit qu'un énième carcan, un outil de contrôle supplémentaire qui bride notre liberté pédagogique, qui dénie notre expertise et notre qualité professionnelles, qui fait davantage perdre le sens de notre métier et qui l'appauvrit encore en priorisant l'évaluation sur les apprentissages, qui transforme notre relation avec les élèves et leur famille en favorisant les comportements utilitaristes et clientélistes.

La note de service du 28 juillet 2021 et le guide pédagogique « hors-sol ou hors salle (de classe) » du 10 septembre 2021, érigés en référence pour rédiger le PLE, n'ont pas plus de valeur réglementaire que le mail d'informations hebdomadaires de notre ministre.

Nous préférons donc conclure sur un extrait de sa lettre électronique numéro 65 du vendredi 17 septembre 2021 :

« Chaque professeur reste libre de sa progression pédagogique, de ses évaluations, de ses appréciations et aussi, dans le cadre du projet d'évaluation de l'établissement, de déterminer les évaluations qui seront à visée certificative, et donc retenues dans le calcul de la moyenne du contrôle continu ».

Nous vous remercions pour votre attention.

M D'Ancona (élu local de la ville de Bègles) : inquiet sur le fait que le baccalauréat n'aura pas la même valeur en fonction des établissements. Inquiet sur cette dérive.

Approbation du PV du CA du 06/07/2021 : 19 Approbations, 1 abstention

Adoption de l'ordre du jour : 19 Approbations, 1 abstention

1. Questions matérielles & financières

• Contrats & conventions : Approbations à l'unanimité (20)

- GRETA : mise à disposition de la cuisine pédagogique & d'une salle du lycée le 06/10/2021 (100 €/jour) : 6 stagiaires concernés.
- MAIF : mise à disposition salle de la Rotonde + des salles annexes du lycée, convention tripartite avec la Région, séminaire le 02/10/2021 (200 €/jour) 60 personnes
- Prêt d'ordinateurs pour un membre du personnel (télétravail). Certains personnels administratifs pratiquent le télétravail (1/2 ou 1 journée/semaine) : en phase d'expérimentation.
- Aquita Pro : reconduire la convention de partenariat avec le lycée G Eiffel : enveloppe Erasmus pour des séjours à l'étranger pour des bacs pro ou des mentions complémentaires. 2 élèves du lycée BTS MMV en ont bénéficié cette année.

→ Approbations à l'unanimité (20)

• DBM n° 9 : pour info

- Equipement donné par le Région pour tout nouvel arrivant dans l'enseignement pro 115€ par élève (vêtements, calculatrices) : annulation des reliquats de l'an dernier + ouverture de la subvention de cette année.

• Délégation de signature : Mme Laudou a délégué de signature du proviseur, en raison de l'arrêt maladie de Mme Champion.

→ Approbations à l'unanimité (20)

• Concessions de logement :

- 10 logements de fonction, 7 sont actuellement occupés. Mme Lemay souhaiterait que les logements vacants soient proposés aux assistants de langues. L'an dernier, la représentante de la Région avait confirmé cette possibilité. M. Le gestionnaire précise qu'il sera nécessaire de prévoir un garant, que le bail devra être unique et le paiement à échoir. A voter l'an prochain.

→ Approbations à l'unanimité (20)

• Autorisations de recrutement des AED :

- Dans la limite de 10.5 ETP (Equivalent Temps Plein) : 4 à 50 %, 2 à 75% et 6 à 100%. Un ETP est dédié à la maintenance informatique (en cours de recrutement. Un étudiant moldave est pressenti : ses diplômes doivent être validés. Possibilité de recruter via Pole Emploi ou Le Bon Coin). M. Orlowski évoque la demande émise lors d'un précédent CA, relative au fait de proposer des contrats de 3 ans afin de réduire la précarité du poste. M. Ballarin propose de reprendre le sujet avec les CPE. Tous les autres AED ont été recrutés.

→ Approbations à l'unanimité (20)

2. Questions pédagogiques & éducatives

• Point sur la rentrée 2021 :

- 1 508 élèves : supérieur à la capacité d'accueil théorique du lycée : 1 427 élèves (2 021 : effectif maximum de sécurité, toutes personnes confondues)
- 68% de jeunes femmes

- 143 internes de l'établissement + élèves du lycée Emile Combes → Taux occupation internat relativement élevé : reste 3 places (197 sur 200). Importance d'avoir un taux d'occupation élevé de l'internat afin de bénéficier des personnels supplémentaires.
- 26 redoublants
- 80 élèves ont bénéficié une dérogation, hors formations technologiques ou BTS étant non sectorisées
- 50 divisions : 1 classe de 2^{nde} supplémentaire (12 classes de 2^{nde}), 2 demi-divisiones de BTS supplémentaires
- Taux d'occupation des salles important avec des marges sur les extrêmes (matin, soir, vendredi après-midi). Volonté de libérer le mercredi après-midi (notamment pour les classes de 2^{nde}) pour leur permettre de participer à l'Association Sportive.
- Nécessité d'un accueil plus étalé sur 2 journées (à prévoir dans le cadre de l'auto-évaluation) :
 - Toutes démarches administratives
 - Actions de sensibilisation & de présentation du fonctionnement du lycée
 - Activités de cohésion
- **Règlement intérieur** : certaines modifications n'ont pas été validées par le contrôle de l'égalité du Rectorat pour non mise en application des observations émises par le Rectorat en 2017. Révision du règlement intérieur en séance, suivant les consignes demandées par le Rectorat.
 - les élèves dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans ont possibilité de création d'association (au lieu de la limite d'âge à la majorité).
 - Elus du CVL ne sont pas membres de droit : il faut être à jour de sa cotisation.
 - Ajout d'un point sur l'AS.
 - Assiduité : possibilité de sortir du lycée sauf contre-ordre de leurs parents pour les élèves mineurs.
 - AED demande si les cartes faites en début d'année vont servir à quelque chose... (proposition de code couleur pour ceux qui ne peuvent pas sortir).
 - Traitement médical peut être gardé par les élèves dans le cadre d'un PAI dans certains cas.
 - Possibilité de confisquer un objet qui peut être considéré comme dangereux.
 - Saisine du conseil de discipline automatiquement saisie si acte de violence physique ou verbale envers un personnel.

→ 19 Approbations, 1 Abstention

- **Projets pédagogiques** :
 - Un nombre important de projets ont été remontés à la Direction. La gestion des fiches projets et de leur suivi est particulièrement lourde. De plus, il n'est pas possible de financer l'ensemble des projets proposés. En commission permanente ce matin, il a été décidé que le vote des projets serait réalisé au prochain CA, le 19/10/2021. D'ici là des critères objectifs de priorisation des projets nécessitant un financement seront définis (classes bénéficiaires, nombre d'élèves concernés, coût/élève, ...).
 - Certains projets ont été validés par la Direction des Affaires Culturelles (DAAC)
 - Certains projets sont gratuits ou peuvent bénéficier de co-financement.
 - Présentation de la liste actualisée des projets : ils seront votés lors du prochain CA. Les fiches projets seront diffusées dans un délai raisonnable avant le CA, pour relecture.
 - Les entrées à la piscine de Villenave d'Ornon doivent être financées comme des projets. L'accès des élèves à la piscine de Bègles en cours d'EPS est gratuit.

- Possibilité de financer les projets sur le fonds de réserve. Le budget alloué par le Rectorat pour les projets ne permettant pas de couvrir l'ensemble des projets proposés.
- Voyages : maths & langues (suite de maths & jeans/Erasmus, pas de projet précis), Danemark (1eres euro, 343 € / famille, du 4 au 8 avril 222, Danois en mars en France + 3 accompagnateurs), Slovaquie (échange en classe de 2^{nde}, 32 places, 320 €/famille + 2 accompagnateurs), Madrid (Juin 2022, 2^{nde} + 4 accompagnateurs). Le coût de déplacement des accompagnateurs est pris par l'établissement.
- Sorties : intégration des BTS le 24/09.

Aucune question diverse.

Article dans le Sud-Ouest du jour au sujet des brebis accueillies au lycée afin de limiter l'usage des tondeuses.

La séance est levée à 20h30.